

ANNEXE 2 : grille de correspondance pour la notation

I - ORGANISATION		CRITERES		
Périmètre	Toute l'activité est couverte par le CIC	oui	en partie	non
Structuration du système d'information	Le travail est entièrement dématérialisé dans une seule application	5	3	1
Attribution des tâches	L'organigramme fonctionnel permet d'identifier clairement et précisément les tâches et les habilitations de chacun des agents concernés par le processus	5	2	1
Séparation des tâches	L'organigramme fonctionnel fait apparaître la séparation des tâches en mentionnant les acteurs effectuant un contrôle mutuel sur un même processus.	-	-	-
	L'organigramme fonctionnel fait apparaître la séparation des tâches en indiquant les éventuelles fonctions incompatibles.	5	2	1
Points de contrôle	Des points de contrôle de l'activité sont prévus et réalisés : auto contrôles, contrôles mutuels, contrôles de corroboration, exhaustifs, par sondages, etc	5	3	1
Sécurités physiques	Les dossiers sont conservés dans un lieu protégé (armoires fermées par exemple)	5	4	1

II - DOCUMENTATION				
CRITERES				
		oui	en partie	non
Documentation sur les risques	Le référentiel de contrôle interne complet et actualisé est accessible à tous les agents concernés	4	3	2
Accès à la réglementation et aux instructions et circulaires	La documentation réglementaire complète et actualisée est accessible à tous les agents concernés	4	3	1
Guides de procédure	Un espace partagé (intranet ou autre) permet d'accéder aisément aux guides de procédures complets et actualisés	-	-	-
	Un espace partagé (intranet ou autre) permet d'accéder aisément aux fiches de contrôle précisant les modalités d'exécution des contrôle	5	2	1
Organigramme fonctionnel	L'organigramme fonctionnel exhaustif et actualisé est accessible aux personnels du service et communicable éventuellement à un auditeur	4	3	2
Formation	Un plan de formation annuel comprenant des modules de sensibilisation au contrôle interne est mis en œuvre	4	2	1
Système d'information	La documentation est recensée et facilement accessible	5	2	1

III - TRAÇABILITÉ

CRITERES		oui	en partie	non
Identification des acteurs	Les agents intervenants sont identifiés (sur papier ou dans le système d'information).	5	3	1
	Les règles d'accès sécurisé (identifiant et mot de passe personnels) au système d'information sont respectées.	5	3	1
	Les habilitations sont actualisées régulièrement.	5	3	1
Traçabilité des opérations et des écritures	Les documents et les pièces justificatives sont tracés sous forme papier ou support numérique, permettant d'effectuer les vérifications.	5	3	2
Traçabilité des contrôles	Les contrôles font l'objet d'un traçage systématique et complet.	5	4	1
Archivage et sauvegarde des données comptables et des justifications	Les dispositions réglementaires d'archivage sont respectées.	5	3	2
Système d'information	Un plan de continuité de l'activité dans un délai réduit pour l'ensemble du système d'information est effectif et a fait l'objet d'un test	5	2	1